

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Daniel Rossellat réélu à la syndicature de Nyon

Nyon, le 29 mars 2016

Unique candidat, Daniel Rossellat est réélu tacitement Syndic de Nyon pour la législature 2016-2021.

Les candidats à la syndicature devaient déposer leur liste jusqu'à ce jour à midi.

Le Bureau électoral a constaté que seule la liste Développement raisonnable, comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux. La liste étant valable et un seul siège étant à repourvoir, l'élection du candidat pour la législature 2016-2021 est tacite.

Hors parti, Daniel Rossellat a été élu à la Municipalité et à la syndicature lors des élections complémentaires de 2008. En février dernier, il fut le candidat le mieux élu au premier tour avec plus de 52% des voix.

Daniel Rossellat partage son temps entre la gestion de la Ville de Nyon et la présidence du Paléo Festival Nyon, une activité qu'il a cependant fortement allégée au profit de sa vie politique (voir biographie en annexe).

La Municipalité de Nyon, pour la législature 2016-2021, se compose comme suit:

Syndic	Daniel Rossellat	Hors parti
Municipaux	Fabienne Freymond Cantone	Parti socialiste
	Stéphanie Schmutz	Parti socialiste
	Claude Uldry	Parti Indépendant Nyonnais
	Maurice Gay	PLR.Les Libéraux-Radicaux
	Roxane Faraut Linares	PLR.Les Libéraux-Radicaux
	Vincent Hacker	Parti Vert'libéral

Informations complémentaires

M. Claude Farine, Président du Bureau électoral, 079 833 25 40